

Bilan régional du cerf de Virginie de la zone 9 ouest en 2025

Direction régionale de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides



Mise en contexte

L'abondance des populations de cerfs de Virginie au Québec varie d'une région à l'autre, principalement selon la qualité de l'habitat et la rigueur de l'hiver. Les modalités de gestion du cerf sont ainsi adaptées pour tenir compte des particularités de chaque zone de chasse. Ce bilan régional présente une synthèse de l'état des populations de cerfs dans la zone 9 ouest basée sur les tendances de certains indicateurs du système de suivi du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette zone est située principalement dans la région des Laurentides.

Portrait général de la zone

La zone de chasse 9 ouest a une superficie de 3 180 km², dont environ 2 642 km² d'habitat propice au cerf. Elle occupe principalement le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

L'indicateur de la rigueur de l'hiver pour le cerf (NIVA) montre que depuis 2010, la rigueur des hivers dans la zone a été de faible à intermédiaire, ce qui favorise la croissance des populations.

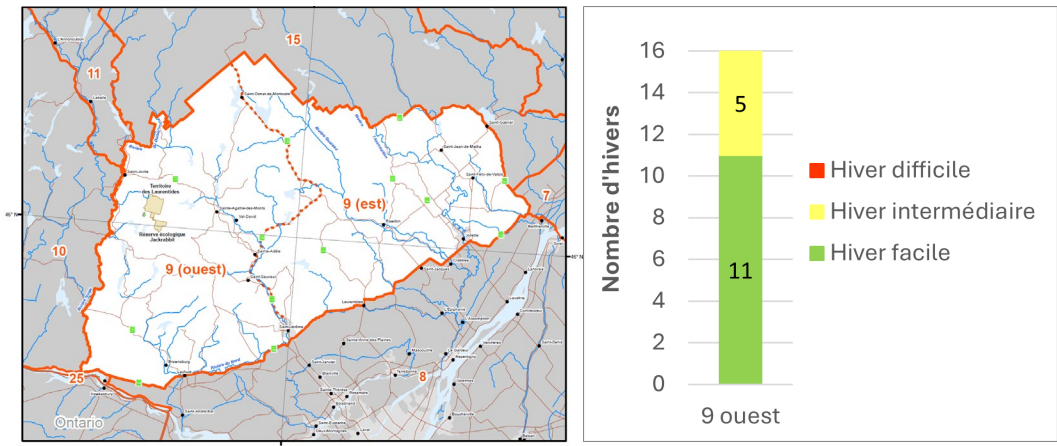
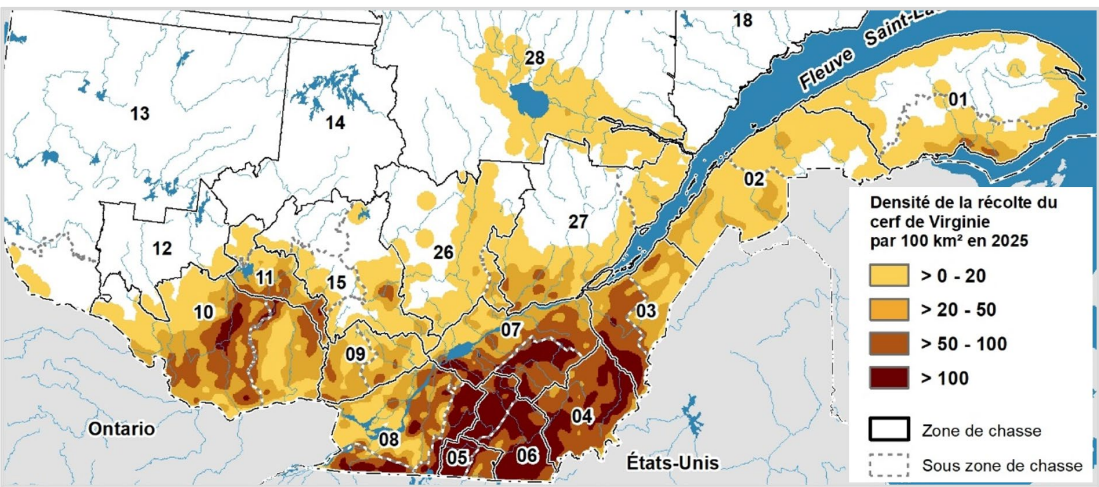


Figure 2. Nombre d'hivers selon leur rigueur pour le cerf, évaluée par l'indice NIVA (jours-centimètres d'enfoncement dans la neige) de 2010 à 2025 pour la zone 9 ouest.

Facile : < 3 000 jours-cm; Intermédiaire : de 3 000 à 4 999 jours-cm; Difficile : ≥ 5 000 jours-cm.

Figure 1. Carte de la zone de chasse 9 ouest.

Portrait de la chasse sportive

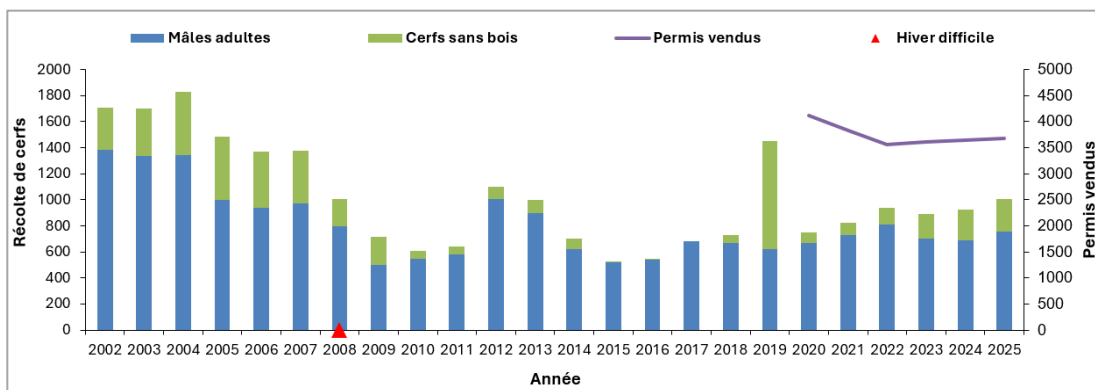


Les densités de récolte de cerfs sont plus élevées dans les parties sud et ouest de la zone 9 ouest.

Figure 3. Densité de la récolte (cerfs/100 km²) en 2025.

Saviez-vous que?

Malgré les craintes soulevées par certains, les interventions liées au contrôle de la maladie débilitante chronique des cervidés dans la zone de surveillance rehaussée (ZSR) (abattage contrôlé en 2018, modalités de chasse permissives en 2019 et émission de permis de cerfs sans bois) n'ont pas eu d'impact durable sur la qualité de chasse. On note d'ailleurs que la récolte moyenne de mâles adultes est plus élevée depuis 2020 qu'avant les opérations. Les hivers cléments des dernières années ont été l'un des éléments clés dans cette hausse des populations.



La récolte de mâles adultes est stable et la récolte totale est en croissance depuis 10 ans.

Le nombre de chasseurs est stable depuis 2020 et tourne autour de 3 750.

Figure 4. Évolution de la récolte de cerfs, de la vente de permis et des occurrences d'hivers difficiles (NIVA) dans la zone 9 ouest. Note : Le permis de chasse au cerf est associé à la zone depuis 2020.

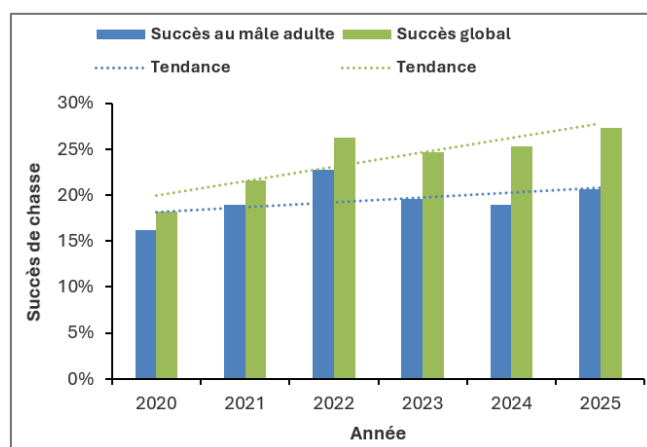


Figure 5. Évolution du succès de chasse (pourcentage des chasseurs ayant récolté un cerf) dans la zone 9 ouest.

On note une progression constante de la récolte depuis 2015. Le succès de chasse aux mâles adultes demeure relativement stable, alors que le succès global croît plus rapidement.

À noter que l'année 2019 ne peut être prise en considération dans l'analyse des résultats. Des modalités de chasse très permissives ont été mises en place dans une large portion de la zone 9 ouest, qui est devenue une zone de surveillance rehaussée (ZSR), en réponse à la découverte de cas de maladie débilitante chronique (MDC) des cervidés dans un élevage du secteur. Un prélèvement très important de cerfs de tous les segments par la chasse sportive a été autorisé pendant une période de 63 jours pour réduire les densités de cerfs et prévenir la propagation.

Surveillance de la MDC

Depuis 2007, une surveillance de la [maladie débilitante chronique \(MDC\) des cervidés](#) chez les cerfs sauvages est en cours au Québec. En 2018, des cas de MDC ont été détectés dans un élevage de cerfs rouges des Laurentides. À la suite de cet événement, la surveillance de la maladie a été rehaussée à proximité de l'élevage, soit dans un [rayon de 45 km](#) autour de celui-ci. De 2018 à 2023, les chasseurs qui récoltaient un cerf ou un orignal dans ce secteur étaient dans l'obligation de faire analyser leur gibier. Depuis 2024, cette obligation ne s'applique plus.

Même si aucun cas n'a été détecté dans la faune et que le risque de présence de la maladie est considéré comme faible, la MDC pourrait tout de même circuler chez les cervidés sauvages. Lorsque le nombre d'individus infectés est faible, l'analyse d'un grand nombre d'animaux est nécessaire pour détecter la maladie.

Puisque la MDC peut être éliminée uniquement lorsqu'elle affecte peu d'animaux, le maintien d'une surveillance rigoureuse autour de l'élevage touché en 2018 demeure essentiel. **Les chasseurs de la zone 9 ouest sont fortement encouragés à faire analyser leur gibier pour poursuivre la surveillance.**

[Bilans annuels des opérations de surveillance et de contrôle de la MDC](#)

Pour en savoir plus sur le cerf de Virginie

[Statistiques de récolte](#)



[Cerf de virginie](#)



[Plan de gestion](#)



[Système de suivi](#)



[Chasse au cerf](#)



[Fin de semaine de la relève](#)

